

Le multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun

2008/2225(INI) - 17/02/2009

En adoptant le rapport d'initiative de M. Vasco GRAÇA MOURA (EPP-ED, PT), la commission de la culture et de l'éducation se félicite de la présentation de la communication de la Commission sur le multilinguisme et de l'attention dont elle a bénéficié de la part du Conseil.

Le rapport rappelle que la diversité linguistique et culturelle influence de manière significative la vie quotidienne des citoyens de l'Union européenne et que l'acquisition d'un éventail de compétences linguistiques est considérée comme essentielle pour tous les citoyens de l'UE, car elle leur permet de tirer pleinement profit des avantages économiques, sociaux et culturels de la libre circulation au sein de l'Union et des relations que celle-ci entretient avec les pays tiers.

Les députés insistent sur la **reconnaissance de la parité entre les langues officielles de l'UE** dans tous les domaines de l'activité publique. Ils sont d'avis que la diversité linguistique européenne constitue un enrichissement culturel important et qu'il serait erroné de s'en tenir à une seule langue principale dans l'Union européenne.

Le rapport rappelle que l'importance du multilinguisme ne se limite pas aux aspects économiques et sociaux et qu'il convient aussi de prendre en considération la création et la transmission culturelles et scientifiques, ainsi que les aspects relatifs à l'importance de la traduction, tant littéraire que technique, dans la vie des citoyens. Il souligne que le multilinguisme est **une question transversale** et invite les États membres à intégrer eux-aussi le multilinguisme à des politiques autres que l'éducation, comme l'apprentissage tout au long de la vie, l'inclusion sociale, l'emploi, les médias et la recherche.

Les parlementaires soulignent également l'importance d'un bon apprentissage des langues officielles de l'État d'accueil pour la **pleine intégration des immigrés et de leurs familles**. Ils invitent les États membres à assumer leurs responsabilités à l'égard des immigrés en leur donnant les moyens nécessaires pour étudier la langue et la culture du pays d'accueil, ainsi qu'en leur permettant d'entretenir leur propre langue et en les y encourageant. Dans ce contexte, ils regrettent que la Commission n'ait toujours pas institué un programme pluriannuel pour la diversité linguistique ni créé une agence européenne pour la diversité linguistique et l'apprentissage des langues.

Soulignant l'importance de promouvoir la **mobilité et les échanges** des professeurs de langues ainsi que des étudiants en langues, les députés invitent la Commission et les États membres à favoriser la mobilité professionnelle des enseignants et la coopération entre les écoles des différents États en vue de mener à bien des projets pédagogiques novateurs tant du point de vue technologique que culturel.

Le rapport suggère aussi que la présence du **multilinguisme dans les médias** et dans les contenus proposés sur internet soit garantie de manière satisfaisante. Dans ce contexte, ils encouragent, dans les émissions télévisées, le recours au sous-titrage dans les langues nationales, plutôt qu'au doublage.

Selon les députés, il y a lieu de prévoir **un soutien suffisant** pour aider les citoyens, quel que soit leur âge, à développer et améliorer leurs compétences linguistiques sur une base continue, en leur donnant accès à une formation linguistique appropriée ou à d'autres moyens destinés à faciliter la communication. La Commission et les États membres devraient promouvoir l'adoption de mesures facilitant l'apprentissage des

langues par les personnes en difficulté, les personnes appartenant aux minorités nationales et les migrants, afin de permettre à ces personnes d'apprendre la ou les langues de leur pays et/ou région d'accueil et de favoriser ainsi leur intégration sociale et la lutte contre l'exclusion sociale.

Le rapport attire particulièrement l'attention sur les dangers susceptibles de découler du **déficit de communication** entre les personnes appartenant à des cultures différentes et des clivages sociaux entre les polyglottes et les monolingues. Les députés demandent donc à la Commission et aux États membres de prendre des mesures afin de combler l'écart entre les personnes plurilingues, qui se voient offrir plus d'opportunités au sein de l'UE, et les personnes monolingues, qui sont privées de beaucoup de ces opportunités.

Enfin, les députés appellent la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts en faveur du renforcement de la coopération entre les États membres, en ayant recours à la méthode ouverte de coordination, afin de **faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques** dans le domaine du multilinguisme, en tenant compte également des effets économiques positifs du multilinguisme pour les entreprises qui le pratiquent